

Données statistiques de base sur la politique sociale suisse

Thème No 2

Les pages qui suivent proposent une sélection de termes tirés de :

J.-P. Fragnière, R. Girod (Éds.), *Dictionnaire suisse de politique sociale*, Lausanne, Réalités sociales, 2002 (2^e édition revue et augmentée).

L'objectif visé est de suggérer quelques notions et questionnements ouvrant des portes sur le thème indiqué, en guise d'introduction. Il ne s'agit pas de considérer ce qui suit comme une liste de définitions figées et définitives, mais comme un instrument permettant une première problématisation du sujet d'étude.

Le texte reproduit ici est un document de travail, il peut contenir quelques erreurs typographiques liées aux travaux de transcription, seul l'original fait foi

1

Transparence (Principe de) - Statistique sociale - Indicateurs sociaux - Estimation statistique

2

Budget social - Comptes globaux de la protection sociale

3

Office fédéral de la statistique (OFS) - Service cantonal de recherche et d'information statistique (SCRIS) - Eurostat - Eurostat-Sespros

Termes présents dans le dictionnaire et non repris dans ce document

Enquête sociale ; Recherche sociale ; Bilan social

1

Transparence (Principe de)

Le développement des activités humaines devrait supposer leur (parfaite) maîtrise. Ainsi, qu'il s'agisse d'économie, d'environnement, de transports ou de politiques sociales, la gestion de ces domaines (notamment par les processus décisionnels qui les sous-tendent) se fondera sur une connaissance rigoureuse de la réalité à laquelle ils se rapportent.

Le principe de transparence peut se définir comme l'ensemble des dispositions structurées et finalisées visant l'accroissement de la visibilité d'un domaine particulier ou d'un phénomène. Il contribue à l'objectivation de faits et à la production de savoirs à partir de buts prédéterminés.

Ce principe est une des conditions du fonctionnement démocratique des institutions. Il favorise le passage du mythe au réel et comporte une dimension politique évidente, d'où les luttes et enjeux qui caractérisent la production statistique.

Voir : Budget social — Eurostat — Statistique sociale

Stéphane Rossini

Statistique sociale

Par statistique sociale il faut entendre l'observation et l'analyse, sur une base systématique et régulière, des conditions de vie et de bien-être de certaines catégories de la population ou de la population tout entière. Une statistique sociale doit pouvoir se fonder sur une ample base de données provenant de sources fort différentes, notamment les statistiques administratives établies par les services publics dans le cadre de leur travail de surveillance et les relevés auprès des ménages, des personnes et d'autres unités d'observation. Dans un sens étroit, le terme est également utilisé pour désigner les statistiques portant sur les prestations sociales (recettes et dépenses des institutions de sécurité sociale). Une statistique sociale implique la collecte, le stockage, l'exploitation et la mise à disposition des données et des informations récoltées. Elle implique aussi la publication d'un « Rapport sur les questions sociales » (« Sozialberichterstattung »). L'OFS prévoit la création d'une nouvelle série de publications accueillant de tels rapports. Ceux-ci devraient, dans leur conception la plus large, porter sur les domaines suivants : formation et qualification professionnelles, activité professionnelle et conditions de travail, revenu et dépenses, conditions de logement et évolution des loyers, santé, sécurité sociale, intégration sociale, sécurité publique et criminalité, loisirs et emploi du temps, environnement. Ils devraient intégrer également des analyses ayant trait à des problèmes plus spécifiques tels que la pauvreté, les inégalités et les conditions de vie de certains groupes de la population (les personnes âgées, les étrangers, les familles monoparentales, etc.). Une statistique sociale, que les résultats soient consignés ou non dans un « Rapport sur les questions sociales », comporte toujours une dimension de transversalité. L'Office fédéral de la statistique (OFS) joue un rôle important de prestataire de services dans ce domaine, car il assure la production de données quantitatives dans tous les domaines mentionnés et en garantit la diffusion par les canaux les plus divers, y compris Internet.

R. R. Habich, H.-H. Noll, avec la collaboration de **W. Zapf**, *Soziale Indikatoren und Sozialberichterstattung. Internationale Erfahrungen und gegenwärtiger Forschungsstand*, avec un résumé en français, Office fédéral de la statistique, Berne, 1994. — *Info : social. La sécurité sociale dans les faits*, ce nouveau bulletin de la section de la sécurité sociale de l'Office fédéral de la statistique, présente régulièrement à un large public des informations statistiques ayant trait à la sécurité sociale ainsi que des résultats d'analyses.

Voir : Budget social — Estimation statistique — Eurostat-Sespros — Financement de la sécurité sociale : aspects économiques — Indicateurs sociaux — Office fédéral de la statistique (OFS)

Spartaco Greppi

Indicateurs sociaux

L'élargissement et l'approfondissement du champ de la politique sociale, les impératifs de la politique économique ainsi que certains essais de planification et de rationalisation budgétaires ont imposé aux

pays développés, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le recours à des instruments d'analyse et de mesure toujours plus coordonnés et perfectionnés. Le concept de «budget social» ou de «bilan social» et le recours à des « indicateurs sociaux » se sont ainsi progressivement imposés. On note toutefois un certain ralentissement dans leur diffusion. Celui-ci provient d'une part d'un effet-plafond. D'autre part, le consensus quant aux thèmes susceptibles d'être mesurés et à l'interprétation des évaluations opérées n'est pas garanti.

Selon l'OCDE, les indicateurs sociaux sont des mesures statistiques permettant d'observer le niveau et les variations dans le temps d'une préoccupation sociale fondamentale. Quel est le taux de mortalité ou de chômage ? Diminue-t-il ? On peut aussi les définir comme des instruments représentatifs d'une société qui résume des données habituellement quantitatives et ayant pour objet de renseigner quant à son bien-être social. Ils supposent donc une option quant au sens du progrès. Simples mais précis, univoques mais significatifs, ils doivent en outre répondre à une définition stable dans une liste adaptable.

L'on distingue habituellement les indicateurs de moyen (nombre de médecins pour 1 000 habitants), reflétant une intervention, des indicateurs de résultats, résumant l'effet de ladite intervention (taux de mortalité). Quant à l'efficacité de l'intervention, elle met en rapport le moyen (numérateur) et le résultat (dénominateur) ; un exemple en est l'évolution du taux de redoublement selon le nombre d'élèves par enseignant. Au surplus, la construction des indicateurs sociaux devrait permettre une présentation agrégée des données de base, qui en illustre la puissance, mais aussi désagrégée (par sexe, âge ou origine), qui témoigne de leur finesse et augmente la qualité des informations disponibles.

Les domaines couverts sont très variés. En Allemagne, treize dimensions — cernant la démographie, les structures sociales, le marché du travail, l'éducation, les revenus, les transports, l'habitat, la santé, les diverses formes de participation sociale, l'environnement, la sécurité et les loisirs — ont été retenues pour circonscrire tant les conditions objectives que la qualité subjective de la vie des citoyens saisies au travers de 260 indicateurs et de 900 séries temporelles remontant pour certaines au début des années cinquante. En France, près de 400 variables avaient été recensées par une équipe réunie autour de Jacques Delors au début des années soixante-dix. En Suisse, une démarche initiée dans les années quatre-vingt par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avait permis d'identifier douze domaines désagrégés en 130 indicateurs. Plus récemment, l'OFS a remis l'ouvrage sur le métier pour approfondir l'évaluation du système helvétique d'enseignement. Alors que certains domaines reflètent des objectifs universellement partagés (augmentation de l'espérance de vie, réduction du chômage), d'autres peuvent davantage faire l'objet de controverses (travail des femmes, avortement, suicide, criminalité). Il est à souligner que ces démarches se caractérisent par leur approche inductive et, partant, non exhaustive ; elles mettent essentiellement l'accent sur l'offre de biens sociaux.

Prenant le contre-pied méthodologique, d'autres chercheurs ont développé de manière déductive une comptabilité sociale rassemblant des indicateurs de résultats ou performance et des indicateurs de structure portant sur les valeurs et aspirations des citoyens. Cette démarche répond davantage à une logique de la demande visant à calculer une fonction globale de satisfaction. Elle suppose une définition sinon commune, du moins convergente des objectifs de la société ainsi que des priorités des individus à court comme à long terme.

R.R. Bauer, *Social Indicators*, MIT Press, Cambridge/Mass., Londres, 1966. — M. Carley, *Social measurement and social indicators*, George Allen & Unwin, Londres, 1981. — J. Delors e.a., *Les indicateurs sociaux*, Sedeis, Paris, 1972. — B. Gross, *The state of a Nation: Social systems accounting*, Tavistock, New York, 1966. — H.-H. Noll, W. Zapf, « Social indicators research », in : I. Borg, P. Mohler (Éds), *Trends and perspectives in empirical social research*, Walter de Gruyter, Berlin-New York, 1994. — OECD, *The OECD list of social indicators*, OCDE, Paris, 1982.

Voir : Bien-être social — Bilan social — Budget social — Indice des prix — Niveaux de revenu — OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) — Recherche sociale

Pierre Weiss

Estimation statistique

L'utilisation d'un échantillon de personnes ou d'événements suppose une mesure de la probabilité d'erreur introduite par la procédure suivie. Différentes techniques sont disponibles pour effectuer cette mesure. Le lecteur des rapports de recherche et de résultats d'enquêtes doit accorder la plus grande attention aux informations fournies par les auteurs qui concernent la confiance que l'on peut attribuer aux résultats proposés.

Voir : Enquête sociale — Recherche sociale — Statistique sociale

jpf

2

Budget social

Le budget social apparaît en France lorsqu'est institué le régime des prestations familiales, en 1949. Plusieurs pays et organismes internationaux développeront par la suite des systèmes de mesure financière destinés à la politique sociale. En Suisse, plusieurs interventions parlementaires condamnent, à partir des années soixante, le manque de vue d'ensemble de la protection sociale et de ses coûts et réclament davantage d'aides à la décision. En 1989, le Fonds national de la recherche scientifique finance un projet consacré à l'élaboration du budget social de la Suisse. La problématique est enfin officialisée. En 2000, l'Office fédéral de la statistique établit les *Comptes globaux de la protection sociale* selon la méthode Eurostat.

Définition. Le budget social est un cadre de référence quantitatif, qualitatif et politique traitant de la politique sociale de la nation. Il est un instrument de connaissance, de mesure et d'analyse des actions mises en œuvre dans le champ social. Il est l'expression d'une politique, à travers ses objectifs, ses moyens et ses résultats effectifs. Il contribue à la gestion, la coordination, l'évaluation et la planification de la politique sociale.

Le budget social doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quelles politiques sociales sont instituées, pour répondre à quelles éventualités ?
- Quels groupes de personnes sont protégés et qui sont les bénéficiaires ?
- Qui assure la mise en œuvre et selon quelle organisation ?
- Jusqu'à quel niveau de protection ?
- À quels coûts et selon quels financements ?
- Quelles sont l'efficacité et les perspectives de la politique sociale ?

L'expression « budget social » est ambiguë. Financièrement, il s'agit de l'ensemble des recettes et dépenses affectées à la politique sociale d'un pays. Mais au plan politique, un budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses annuelles de l'État ou des autres services assujettis aux mêmes règles. Un budget public doit donc être soumis à l'assemblée législative pour être voté et, s'il est accepté, autoriser l'utilisation des ressources ainsi mises à disposition. Le concept semble donc trop restrictif en regard du contenu et des fonctions attribués dans la définition. Désormais, officiellement, la terminologie *Comptes globaux* est à utiliser, sachant toutefois qu'aux informations financières s'ajoutent des données quantitatives et qualitatives au service de l'évaluation des politiques sociales.

R.S. Rossini, *Budget social de la Suisse. Nécessité et perspectives*, Réalités sociales, Lausanne, 1995. — S. Rossini, *Budget social de la Suisse. Nécessité et perspectives*, Réalités sociales, Lausanne, 1995. — P. Gilliland, S. Rossini, *La protection sociale en Suisse. Recettes et dépenses 1948-1997*, Réalités sociales, Lausanne, 1997. — Office fédéral des assurances sociales, *Statistique des assurances sociales 2000*, Berne.

Voir : Bilan social — Comptes globaux de la protection sociale — Eurostat-Sespros — Financement de la sécurité sociale : aspects juridiques — Sécurité sociale — Statistique sociale — Transferts — Transparence (Principe de)

Comptes globaux de la protection sociale

Les Comptes globaux de la protection sociale, établis pour la première fois par l'Office fédéral de la statistique (OFS) en l'an 2000, rassemblent dans un cadre de synthèse cohérent et homogène - le SESPROS - les informations statistiques relatives aux dépenses et recettes de protection sociale pour les années 1990 à 1998. Le SESPROS ou Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale est élaboré par l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et garantit la comparabilité avec les pays de l'UE et de l'AELE. Les composantes essentielles des Comptes globaux sont les régimes, c'est-à-dire les unités qui assurent l'allocation des prestations sociales et en supportent entièrement ou partiellement les coûts. Pour la Suisse 23 régimes ont été au total classés selon cinq types. Les Régimes d'assurance sociale contiennent l'Assurance-maladie sociale, l'Assurance-accidents obligatoire, l'Assurance-invalidité, l'Assurance-vieillesse et survivants, la Prévoyance professionnelle, les Allocations familiales et l'Assurance-chômage. Les Régimes publics sous condition de ressources se composent des Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI, de l'Aide au logement, des Bourses d'étude et de l'Aide sociale. Les Subventions des collectivités publiques comprennent les Contributions publiques au système de santé, les Institutions pour handicapés, les Homes pour personnes âgées et la Protection de la jeunesse. Parmi les Mesures sociales figurent les Mesures en faveur des chômeurs, la Politique de la drogue et la Politique d'asile. Finalement, il existe d'Autres interventions, à savoir l'Assurance militaire, la Couverture du salaire en cas de maladie et de maternité, la Prévoyance professionnelle des magistrats et des professeurs des écoles polytechniques et les activités des Institutions privées. Les régimes ont un volet « dépenses » et un volet « recettes », divisés en types. Parmi les dépenses, il y a lieu de distinguer entre prestations sociales, en espèces (en premier lieu les rentes) et en nature (par exemple le remboursement des frais de maladie), dépenses de fonctionnement et autres dépenses. Les recettes se composent des contributions des employeurs et des employés, des contributions publiques et des primes de caisse-maladie ainsi que des revenus du patrimoine et d'autres recettes. Les prestations sociales font l'objet d'une ventilation par fonction, chaque fonction correspondant à un risque ou besoin couvert par la protection sociale. On distingue entre Maladie, Invalidité, Vieillesse, Survie, Famille et enfants, Chômage, Logement et Exclusion sociale.

Cette nouvelle statistique de synthèse que sont les Comptes globaux est importante à plusieurs égards. Tout d'abord, elle chiffre l'effort social de la Suisse selon un cadre de référence cohérent et homogène, permettant d'établir des comparaisons avec les autres pays européens à l'heure où l'intérêt pour les comparaisons internationales des systèmes de protection sociale, singulièrement dans le cadre de l'intégration européenne avec la libre circulation des personnes et des capitaux, est de plus en plus grand. Ensuite, la classification des prestations par fonction fournit des éléments d'information utiles aux différentes interventions publiques. Finalement, les différentes sources de financement de la protection sociale (cotisations sociales et contributions publiques, entre autres) sont mises en relief. Les Comptes globaux seront réunis chaque année. Ils fourniront des informations statistiques fort utiles pour diverses analyses économiques. Mais surtout, ils donneront aux acteurs de la politique sociale d'importants éléments pour fonder les décisions politiques et optimiser leur exécution.

R: S. Greppi, H. Ritzmann, «Les Comptes globaux de la protection sociale. Premiers résultats pour la Suisse selon la méthodologie Sespros d'Eurostat», in : *Info : social. La sécurité sociale dans les faits*, No 4, 2001.

Site Internet : <http://www.bsv.admin.ch/>

Voir : Budget social — Statistique sociale — Eurostat — Eurostat-Sespros

Spartaco Greppi

3

Office fédéral de la statistique (OFS)

L'Office fédéral de la statistique (OFS) fournit les informations indispensables aux milieux politiques, économiques et scientifiques ainsi qu'à la population sur l'état et l'évolution du pays dans les domaines démographique, économique, social, spatial et écologique. La statistique, en tant qu'information

quantitative de synthèse élaborée d'après des critères scientifiques, est un élément indispensable de toute société démocratique et pluraliste moderne. Elle représente un langage universel qui apporte la transparence nécessaire dans le fonctionnement de notre société et constitue une base objective pour la connaissance de la réalité et pour la préparation rationnelle des décisions. Les activités de l'OFS sont régies par la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale et par quatre ordonnances d'exécution ainsi que par une loi fédérale sur le recensement de la population (loi fédérale du 3.2.1860, révisée le 23.6.1988). L'OFS est chargé en outre de la coordination statistique au niveau fédéral (FEDESTAT) et de celle entre la Confédération et les Cantons et les villes (REGIOSTAT). L'OFS entretient des contacts étroits avec EUROSTAT, l'Office Statistique des Communautés européennes, avec l'OCDE, l'ONU et nombre de ses agences spécialisées et régionales, ainsi qu'avec le Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il a également des relations avec des associations faitières internationales du secteur scientifique, telles que l'Institut international de statistique et ses sections et l'Association internationale de recherche sur le revenu et la fortune, etc. Il occupe quelque 600 collaborateurs, dont 45 % d'universitaires, qui ont le statut d'employés permanents. A l'occasion des relevés de grande envergure, jusqu'à 250 auxiliaires peuvent venir grossir l'effectif du personnel. Le budget annuel s'élève à 70 millions de francs en moyenne. Depuis 1998, l'OFS est établi à Neuchâtel.

La contribution de l'OFS à l'élaboration de données statistiques pertinentes pour la politique sociale est majeure.

R. Office fédéral de la statistique, *Programme pluriannuel de la statistique fédérale pour les années 1999 à 2003*, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 2000. — Office fédéral de la statistique, *Personnes pouvant fournir des renseignements sur la statistique officielle (édition : mars 2000)*, OFS, Neuchâtel, 2000. — Office fédéral de la statistique, *L'Office fédéral de la statistique en bref*, 5e édition, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel, 1999.

Site Internet : <http://www.statistik.admin.ch/findex.htm>

Voir : Eurostat — OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) — Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) — Statistique sociale

Carlo Malaguerra

Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS)

Le SCRIS est un service de l'administration cantonale vaudoise composé de 25 personnes. Sa mission est de collecter, traiter et analyser des données statistiques dans le but de les mettre à disposition des autorités cantonales, des communes, des milieux scientifiques, de l'économie, des partenaires sociaux, des médias et des particuliers. L'information statistique disponible porte principalement sur le canton de Vaud mais aussi sur la Suisse. Elle s'étend à des domaines aussi variés que la population, l'économie, les finances publiques, la santé, la vie sociale, l'espace, l'environnement, l'énergie, l'enseignement, la formation professionnelle, la vie politique. Cette information contribue à la connaissance et à l'analyse des phénomènes collectifs et de leurs évolutions. Le SCRIS réalise *l'Annuaire statistique du canton de Vaud* depuis 1977; il publie *NUMERUS* courrier statistique de 8 à 12 pages paraissant 7 fois par an, dont l'objectif est de commenter les résultats d'enquêtes récentes. Le SCRIS réalise également des *Études* qui sont le résultat d'un travail d'analyse commenté et illustré sur un sujet particulier.

Sites Internet : http://www.unil.ch/BCU/docs/region/bib_vd/bib_spe/scriss.htm — <http://www.statistik.admin.ch/findex.htm>

Voir : Office fédéral de la statistique — Statistique sociale

Jean Campiche

[Des services analogues, plus ou moins développés, existent dans de nombreux cantons; le SCRIS est un exemple significatif. *Réd.*]

Eurostat

Eurostat est l'Office statistique de l'Union européenne. En collectant, harmonisant et diffusant des informations sur tous les domaines de la vie économique et sociale, Eurostat joue un rôle primordial au

service du développement de l'UE, des nations qui la composent et des politiques qu'elles entreprennent. Plusieurs types de données (générales et spécifiques) sont publiées. Ce sont autant d'outils pour analyser et comprendre les problèmes et processus économiques et sociaux.

R. Eurostat, *L'Europe en chiffres*, 5e édition, Luxembourg, 1999. — Eurostat, *Portrait social de l'Europe*, dernière édition, Luxembourg, 1999.

Site Internet : <http://europa.eu.int/comm/eurostat/>

Voir : Eurostat-Sespros — Statistiques sociales

Stéphane Rossini

Eurostat-Sespros

Eurostat-Sespros constitue la référence méthodologique de l'Office statistique de l'Union européenne pour ce qui relève de la production des statistiques de protection sociale. Ce concept a été publié dans sa version initiale en 1981 et se rapporte d'abord aux informations financières. Des investigations ont également trait à l'étude des personnes protégées et des bénéficiaires de prestations sociales.

Éléments centraux de la démarche Eurostat-Sespros :

— Élaboration de nomenclatures permettant de ventiler les recettes et dépenses des régimes de protection sociale selon le type, la nature et/ou les secteurs de provenance.

— Répartition des dépenses par fonction de protection sociale : maladie, invalidité, vieillesse, survie, famille et enfants, chômage, logement, exclusion sociale et prestations non classées ailleurs.

R. Eurostat, *Dépenses et recettes de protection sociale 1980-1997*, Luxembourg, 1999.

Voir : Budget social — Eurostat — Sécurité sociale — Statistique sociale

Stéphane Rossini